



Astreinte, repos et appartement de fonction

Par **Bakircioglu**, le **07/09/2009** à **00:27**

Bonjour à tous,

Actuellement en CDI, assistant de direction d' un hôtel restaurant, je bénéficie d'un appartement de fonction, en compensation d'astreinte la nuit. Je fais également ces astreintes lors de mes jours de repos, sachant que celles ci ne sont pas rémunérées (est ce légal?). Lorsque je demandais des nuits de libres (environ deux par mois) nous nous sommes toujours entendu depuis deux ans avec mon directeur, mais aujourd'hui il me refuse une nuit dont j'ai besoin lors d'un jour de repos.

Puis je refuser de faire une astreinte lors d'un repos?

Je suis vraiment dans le flou concernant cette partie de mon contrat.

Quels sont mes droits dans cette affaire?

Si vous avez des questions je suis à votre disposition.

Merci à tous d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par **Bakircioglu**, le **10/09/2009** à **12:32**

up

Par **Bakircioglu**, le **16/09/2009** à **14:46**

up